

### Les dépenses de prestations famille sont plus élevées en Allemagne et dans les pays nordiques

En 2016, les prestations famille-enfants représentent en moyenne 2,4 % du PIB en France, ainsi que dans l'UE-15 et l'UE-28. Elles dépassent 3 % du PIB au Danemark, au Luxembourg, en Finlande et en Allemagne (*graphique 1*). Les différences de niveau de dépenses entre pays doivent être interprétées en tenant compte de leur situation démographique. Avec 28 % de sa population âgée de 0 à 19 ans en 2016, l'Irlande a la plus forte proportion de jeunes au sein des pays de l'UE-28. La France arrive en deuxième position avec 25 % de jeunes, suivie du Royaume-Uni (24 %). La proportion de jeunes est plus faible en Allemagne et en Italie (18 %).

En 2016, dans l'UE-15, le montant moyen des prestations par jeune est de 3 500 en standard de pouvoir d'achat (SPA). Les dépenses de prestations par jeune les plus élevées sont constatées au Luxembourg (9 900 SPA), suivi de l'Allemagne (6 500 SPA). Cependant ces derniers chiffres doivent être relativisés. Certains pays utilisent le système fiscal pour accroître le revenu des familles (quotient familial en France, exonérations fiscales en Allemagne). Ces déductions ne sont pas comptabilisées dans les dépenses de prestations familiales. Le niveau élevé de prestations de certains pays est en partie lié à une entrée tardive dans le système scolaire, créant un besoin de financement à destination des services d'accueil des jeunes enfants. En Pologne, en 2016, l'augmentation des montants des prestations familiales et l'introduction d'une nouvelle prestation (prestation parentale), non soumise à condition de ressources ont entraîné une augmentation de 78 % des dépenses entre 2014 et 2016 (données 2015 non disponibles).

### L'accueil sans hébergement représente une part croissante des dépenses destinées aux familles

En 2016, les prestations famille-enfants s'élèvent à 353 milliards d'euros dans l'UE-28 et à 329 milliards d'euros dans l'UE-15. Les allocations familiales représentent 46 % des dépenses, les services d'accueil des enfants 17 %, les indemnités et congés maternité/paternité 11 %. En moyenne dans l'UE, les deux tiers de ces prestations sont versées en espèce. À l'opposé, l'Espagne et les pays scandinaves versent des prestations majoritairement en nature, qui sont principalement destinées aux services d'accueil sans hébergement des enfants.

### Un « effort relatif » en faveur des familles plutôt en baisse dans la majorité des pays européens

Les différences de dynamique des dépenses de prestations famille-enfants constatées entre les six pays étudiés (*graphique 2*) sont généralement moins dues aux évolutions démographiques qu'à celles de la politique familiale. De 2000 à 2007, en Espagne et en Italie, l'augmentation de l'« effort relatif en faveur des jeunes » (prestations par jeune relativement au PIB par habitant) entraîne une hausse des dépenses en part de PIB. Après une hausse de l'effort relatif à la suite de l'augmentation des allocations familiales en 1999 par le gouvernement Schröder, l'effort relatif est, entre 2000 et 2007, en baisse en Allemagne. En revanche, la forte dynamique des dépenses en Suède, entre 2000 et 2006 s'explique notamment par l'augmentation en janvier 2002 du nombre de jours de congés parentaux indemnisés (+30 jours pour atteindre 480 jours dont 60 jours réservés pour chacun des parents en garde partagée).

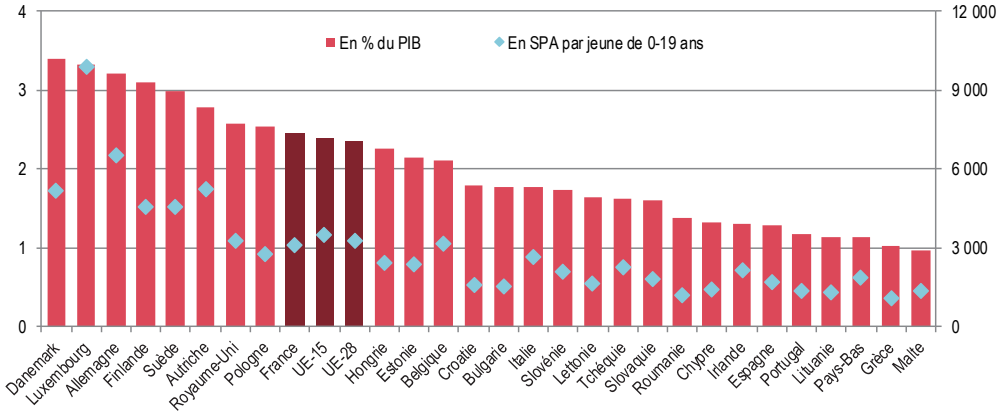
Entre 2008 et 2009, la crise économique a pour conséquence une diminution du PIB de tous les pays de l'UE-15, ce qui entraîne une hausse mécanique de la part des dépenses des prestations dans le PIB. Les prestations famille-enfants participent à la stabilisation des revenus. Puis, à la sortie de crise, dans un contexte de consolidation fiscale, la tendance est inversée (Thévenon *et al.*, 2014). Ainsi, au Royaume-Uni, les économies budgétaires sont réalisées via un ciblage accru des prestations (prime à la naissance pour le premier enfant, allocation parent isolé limitée à cinq ans) et une réforme du « *child benefit* » en 2013, qui réduit ou supprime certaines allocations familiales en fonction du revenu. L'effort relatif est aussi réduit en Espagne notamment du fait de la suppression de la prime à la naissance en 2011. L'effort relatif augmente en Allemagne entre 2009 et 2016, poursuivant la dynamique enclenchée avant la crise (mise en place du congé parental d'éducation en 2007). Cet effort se traduit par l'augmentation du montant versé lors d'un congé parental et des allocations familiales. Les allocations sont également augmentées en Suède. En Italie, l'introduction en mai 2014 d'une prime mensuelle à la naissance (« *bonus bébé* ») pour les ménages modestes se traduit par une hausse sensible de l'effort relatif. En France, cet effort tend plutôt à diminuer depuis 2009 en raison notamment de diverses mesures : réformes de la prestation d'accueil du jeune enfant, des allocations familiales (voir fiche 15).

#### Pour en savoir plus

- > **Cour des comptes.** (2017, septembre). *Les réformes récentes des prestations familiales et de la fiscalité des familles*, Chapitre XI.
- > **Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)** (2017). *Disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches en perte d'autonomie*. Rapport adopté le 12 décembre 2017, annexe 4.
- > **Thévenon, O., Adema, W., Ali, N.** (2014, juin). Les politiques familiales en France et en Europe : évolutions récentes et effets de la crise. Ined, *Population & Sociétés*, 512.

## Graphique 1 Prestations du risque famille-enfants en 2016

Prestations en % du PIB (axe de gauche) et en SPA par jeune (axe de droite)

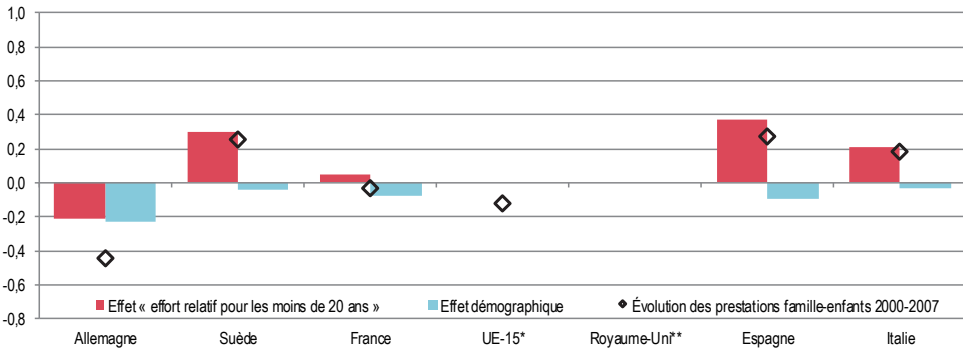


Source > Eurostat, Sespros.

## Graphique 2 Composantes de l'évolution des prestations du risque famille-enfants en Europe

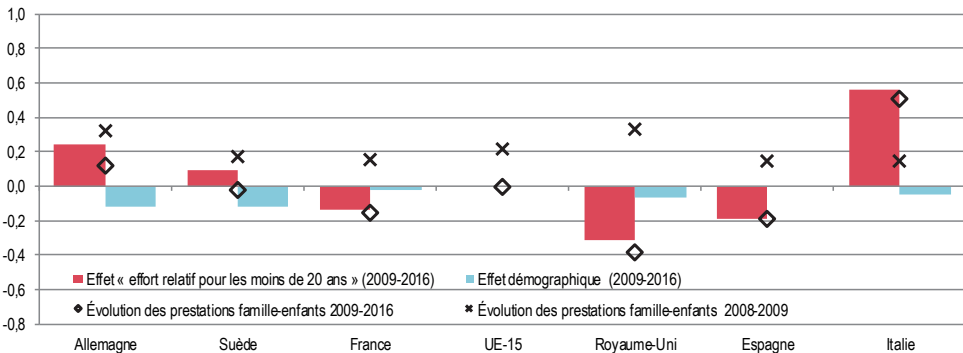
Avant la crise : 2000-2007

En points de PIB



Depuis la crise : 2008-2016

En points de PIB



\* Pour 2000-2007, moyenne UE-15 hors Royaume-Uni, évolution 2000-2006 pour le Danemark (rupture de série en 2007).

\*\* Évolution 2000-2007 non disponible.

**Lecture** > Entre 2008 et 2016 en Allemagne, la hausse des dépenses de famille de 0,1 point en parts de PIB se décompose de la façon suivante : +0,2 point de PIB du fait d'un « effort social relatif pour les moins de 20 ans » (prestations par jeune relativement au PIB par habitant) accru de 2008 à 2016 et -0,1 point du fait des évolutions démographiques intervenues durant cette période (diminution de la part des moins de 20 ans dans la population totale). La formule de décomposition des dépenses est décrite en annexe 4.

Source > Eurostat, Sespros.